

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le mercredi 17 mars 2021, se tient à 19 h 30, via conférence web ou téléphonique, la séance régulière de mars 2021 du conseil des maires de la MRC du Granit.

Conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020 « [CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19](#) », la séance s'est tenue à huis clos et les élus participent via conférence web ou téléphonique. Un enregistrement des discussions sera publicisé sur le site Internet de la MRC, et ce, conformément audit arrêté de manière à permettre au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Madame le préfet, Marielle Fecteau, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Jean-Marc Grondin	Audet
Francis Bélanger	Courcelles
Gaby Gendron	Frontenac
Michel Ouellet	Lac-Drolet
Julie Morin	Lac-Mégantic
Ghislain Breton	Lambton
Claude Roy	Marston
Jacques Bergeron	Milan
Jacques Breton	Nantes
Micheline Robert	Notre-Dame-des-Bois
Peter Manning	Piopolis
Guy Brousseau	Saint-Augustin-de-Woburn
Diane Turgeon	Sainte-Cécile-de-Whitton
Bernard Therrien	Saint-Ludger
Jeannot Lachance	Saint-Robert-Bellarmin
Jean-Luc Fillion	Saint-Romain
France Bisson	Saint-Sébastien
Mario Lachance	Stornoway
Denis Lalumière	Stratford
Pierre Brosseau	Val-Racine

Étant donné les points à l'ordre du jour, mesdames Sophie Bourassa, responsable de l'évaluation et de l'environnement, Karole Forand, directrice de la SDEG, ainsi que messieurs Patrice Gagné, responsable de l'aménagement et des cours d'eau et Rafael Lambert, responsable de la géomatique, des technologies et de la prévention incendie sont présents.

Madame le préfet préside la séance. À titre de secrétaire-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance. Puisque la séance a lieu via le web, chacun des maires présents se nomme à tour de rôle. Madame le préfet nomme ensuite les employés présents.

2.0

ORDRE DU JOUR

Le sujet 9.7 BRIGADE VERTE est ajouté.

Le sujet 13.5 PRÉSENTATION DE LA DIRECTRICE, MADAME KAROLE FORAND sera traité après le point 7.0 BONS COUPS.

Le sujet 15.7 ADOPTION – POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS, FRR-VOLET 2 est reporté.

Pour les points 16.4 et 16.5, le terme « adoption » doit être remplacé par « dépôt ».

Il est demandé d'ajouter au point 19.0 Varia, le sujet suivant :

- Atelier de travail du Conseil des maires – Règlementation des fossés de développements domiciliaires

2021-35**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
ORDRE DU JOUR**

1.	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2.	ORDRE DU JOUR
3.	PÉRIODE DE QUESTIONS
4.	SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER
5.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2021
6.	SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES RENCONTRES
7.	BONS COUPS
8.	<u>AMÉNAGEMENT</u>
8.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE
8.2.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA
8.3.	COORDONNATEUR DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)
8.4.	RESPONSABILITÉ DE LA COORDINATION DU PDZA
8.5.	ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2020-12 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN D'AJOUTER L'INCLUSION À LA ZONE VERTE DU LOT 4 501 250, MUNICIPALITÉ DE MILAN

8.6.	ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NO 2020-11 SUR LA PROTECTION DU CIEL ÉTOILÉ
8.7.	MODIFICATION DE LA DEMANDE D'EXCLUSION, MUNICIPALITÉ DE LAC-DROLET
8.8.	MANDAT À LA FIRME POUR L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ET FAISABILITÉ EN MATIÈRE D'INSPECTION EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT
9.	<u>ENVIRONNEMENT</u>
9.1.	BONS COUPS ENVIRONNEMENTAUX
9.2.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT
9.3.	RECOMMANDATION DES PROJETS – FONDS BASSIN VERSANT
9.4.	DEMANDE D'APPUI UNIS POUR LA FAUNE – AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES POPULATIONS DE CHEVREUILS, DE L'EXPÉRIENCE DE CHASSE ET LA MISE EN VALEUR DES HABITATS FAUNIQUES
9.5.	CONSEILLER À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
9.6.	AGENT DE BUREAU À L'ENVIRONNEMENT
10.	<u>TRANSPORT</u>
10.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE
10.2.	REFONTE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)
11.	<u>SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE</u>
11.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE
11.2.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
12.	<u>SERVICE D'ÉVALUATION</u>
12.1.	RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION
13.	<u>DÉVELOPPEMENT (SDEG)</u>
13.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG
13.2.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS
13.3.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL
13.4.	APPEL DE PROJETS AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL
13.5.	PRÉSENTATION DE LA DIRECTRICE, MADAME KAROLE FORAND
13.6.	PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE – PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PAUPME) ET AIDE AUX ENTREPRISES EN RÉGIONS EN ALERTE MAXIMALE (AERAM)

13.7.	ADOPTION DES MODIFICATIONS DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES
14.	<u>DÉVELOPPEMENT SOCIAL</u>
14.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ VIGIE SANTÉ
15.	<u>PROJETS SPÉCIFIQUES</u>
15.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE
15.2.	DEMANDE DE RESPECT DES SECTEURS MAL-DESSERVIS
15.3.	RÉSEAU D'ACCUEIL ESTRIEN – ACTIONS
15.4.	RAPPORT D'ACTIVITÉS - TABLE DES MRC DE L'ESTRIE
15.5.	CONTRIBUTION À LA TABLE DES MRC DE L'ESTRIE (TME)
15.6.	PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA MRC
15.7.	ADOPTION – POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS, FRR-VOLET 2
15.8.	ADOPTION – PRIORITÉS D'INTERVENTION DU FRR-VOLET 2, ANNÉES 2020-2021 et 2021-2022
16.	<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>
16.1.	COMPTES À PAYER
16.2.	REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS DE FÉVRIER
16.3.	RÈGLEMENT NO 2014-10 RELATIF AUX SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES
16.4.	AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-08 RELATIF À LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS AU COMITÉ ADMINISTRATIF
16.5.	AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2018-16 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DU PRÉFET ET DES MEMBRES DU CONSEIL ET DES COMITÉS DE LA MRC
16.6.	MANDAT, RÔLE ET RESPONSABILITÉ DU PRÉFET ÉLU AU SUFFRAGE UNIVERSEL DE LA MRC DU GRANIT
16.7.	AFFICHAGE DE POSTE – ADJOINT EXÉCUTIF
16.8.	RAPPORT DU TRÉSORIER – ÉLECTIONS 2017
17.	<u>RAPPORT D'ACTIVITÉS</u>
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ COGESAF ➤ COBARIC ➤ Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic ➤ Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac ➤ Ressourcerie du Granit ➤ Centre Universitaire des Appalaches ➤ Comité 3 MRC/RICEMM ➤ Comité 2025
18.	<u>PROJET ÉOLIEN</u>
18.1.	PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI

18.2.	MOTION DE REMERCIEMENTS – IMPLICATION PROJET ÉOLIEN
19.	<u>VARIA</u>
20.	<u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>
21.	<u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la séance se tient à huis clos, par conférence web et téléphonique dans le cadre des mesures de la Covid-19, aucun citoyen n'est présent. Le site Internet demeure toutefois un accès aux citoyens pour poser des questions en lien avec l'ordre du jour qui y est présent et les informe qu'ils peuvent s'adresser à la MRC en écrivant au courriel secretariat@mrcgranit.qc.ca de la MRC.

4.0

SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER

SUIVI DES RÉUNIONS

- **Appui à la MRC du Granit – Pression auprès du CRTC et des télécommunicateurs 5G versus le réseau cellulaire en région**
 - MRC d'Antoine-Labelle
 - MRC de Maskinongé
- **MAMH**
 - Confirme que la MRC du Granit est autorisée à confier au Centre local de développement de la MRC du Granit l'exercice de pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales*, et ce, dans le cadre de l'entente à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation au sujet du réseau Accès entreprise Québec.
 - Accuse réception de notre lettre reçue le 21 janvier 2021. Cette lettre concerne l'adoption du projet de règlement no 2020-12 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.
 - J'ai le plaisir de vous informer que le gouvernement du Québec contribuera financièrement au projet « Étude d'opportunité et de faisabilité en matière d'inspection en bâtiment et en environnement ». Une somme maximale de 15 000 \$ sera réservée à cet effet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.
- **Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation**
 - Le demandeur (MRC du Granit) ne fait pas partie de la clientèle admissible au programme, le plan de développement d'une communauté nourricière étant destiné à l'échelle locale (arrondissement, municipalité et communauté autochtone). Pour ce qui est de l'échelle supra-locale des MRC, il est privilégié d'intégrer le concept de MRC nourricière à l'intérieur du Plan de développement de la zone agricole
- **Ministère de l'Économie et de l'Innovation.**
 - Réception par le ministère de l'Économie et de l'Innovation de la convention signée d'aide financière concernant Accès entreprise Québec.

➤ **Ministère de la Sécurité Publique**

- Versement du paiement final et fermeture de dossier. Le ministère de la Sécurité publique a terminé l'analyse de notre réclamation dans le cadre du Programme d'aide financière spécifique relatif à l'accident ferroviaire du 6 juillet 2013.

➤ **Nos résolutions en appui**

- La MRC appuie Cooptel dans le cadre d'un dépôt d'une demande de subvention dans le but de couvrir en service Internet les zones non ou mal desservies du territoire.
- La MRC appuie Communication Stratford dans le cadre d'un dépôt d'une demande de subvention dans le but de couvrir en service Internet les zones non ou mal desservies des municipalités de Stratford et Stornoway.

SUIVI INTERNE (EDG - MRC - SDEG)

➤ **Bourses Lancement d'une entreprise**

- À quelques semaines suivant le début des classes pour les élèves inscrits à la formation Lancement d'une entreprise, la Société de développement économique du Granit (SDEG) et le Centre de formation professionnelle (CFP) Le Granit sont fiers d'annoncer la poursuite de leur partenariat pour deux années supplémentaires dans le cadre du Programme d'aide financière pour les finissants du cours Lancement d'une entreprise.

➤ **Communiqué de Presse**

- Chaque problème a sa solution! Dans la MRC du Granit, les acteurs du milieu se sont mobilisés afin de soutenir le développement de la garde en milieu familial.

➤ **Campagne régionale de sensibilisation sur les plantes exotiques envahissantes**

- La MRC du Granit est heureuse d'annoncer la conclusion du projet de campagne régionale de sensibilisation sur les plantes exotiques envahissantes. Ce projet, d'une valeur totale de 74 171 \$, bénéficie du soutien financier de la Fondation de la faune du Québec et de son partenaire financier Hydro-Québec, via le Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels (62 500 \$). La MRC du Granit a contribué au projet à une hauteur de près de 12 000 \$.

➤ **Communiqué - Sûreté du Québec**

- Soucieux de la sécurité et du bien-être de la population, le Comité de sécurité publique de la MRC du Granit désire rappeler que plusieurs organismes et services sont disponibles afin de soutenir les citoyens.

➤ **Gala des Prix d'excellence en environnement**

- La Fondation Estrienne en Environnement tenait, ce midi, virtuellement, le Gala des Prix d'excellence en environnement des Cantons-de-l'Est. Le projet de collecte des plastiques agricoles déposé par la MRC du Granit dans le cadre de ce gala a été sélectionné dans la catégorie Prix distinction.

➤ **Journées de la persévérance scolaire 2021**

- Message de l'ensemble des élus de la MRC du Granit dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire 2021. Un moment pour eux!

COURRIER

➤ **Actions interculturelles**

- Nouveau projet « Cultiver mon intégration » permet aux jeunes d'intégrer le marché du travail grâce à un accompagnement personnalisé par nos conseillers.

➤ **Agence forestière de la Montérégie**

- Résolution du conseil d'administration de l'Agence ainsi que l'ensemble des appuis reçus jusqu'à présent dans le dossier du projet de transfert des MRC Brome-Missisquoi et La Haute-Yamaska vers la région de l'Estrie. Par le dépôt de ces documents, l'Agence demande que soit maintenu son

territoire actuel qui comprend les 14 MRC ainsi que l'Agglomération de Longueuil, ainsi que le budget qui y est lié, advenant un changement de région administrative de la MRC Brome-Missisquoi et de la MRC de la Haute-Yamaska.

➤ **Archéo-Québec**

- C'est l'occasion de reconnaître, encourager et soutenir les initiatives et les porteurs de projet dans leurs démarches actuelles et futures en matière de protection, mise en valeur et diffusion du patrimoine archéologique québécois. Date limite pour la réception des dossiers : Vendredi 26 mars 2021, 17 h.

➤ **Arrêt nuitée VR**

- Sera le tout 1^{er} site internet au Québec à offrir aux CARAVANIERES EXPLORATEURS, un répertoire crédible des sites reconnus, autorisés et sécuritaires, leur permettant de s'y stationner le temps d'une nuitée.

➤ **Association pulmonaire du Québec**

- Pour sensibiliser et mobiliser les citoyens à la campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux.

➤ **Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)**

- Un sondage vous est proposé aujourd'hui pour mesurer si les actions que nous avons mises en place ont atteint leur cible. Nous espérons que vous y répondrez en grand nombre afin que nous puissions encore mieux vous soutenir, et conséquemment, améliorer les conditions de l'exercice de la participation publique dans le processus décisionnel gouvernemental.
- Invitation à un atelier d'échange avec la commission – Commission sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes.

➤ **CFPLeGranit**

- Nous avons changé notre porte ouverte traditionnelle du mois de février pour un événement « On répond à tes questions sur nos programmes » sur le web. Le principe est simple, le 18 février de 19h à 20h30 les gens pourront venir discuter avec nos enseignants dans nos salles virtuelles.

➤ **Cegep Beauce-Appalaches**

- Annonce d'une nouvelle formation offerte : Développez vos connaissances du milieu municipal. Des solutions offertes aux municipalités pour optimiser l'efficacité de vos employés.

➤ **Centre de services scolaire des Hauts-Cantons**

- Nous faisons appel à votre collaboration pour soutenir la campagne annuelle de sécurité en transport scolaire qui aura lieu du 1^{er} au 12 février 2021 au travers les divers moyens de communication dont on dispose.

➤ **Centre Québécois de développement durable**

- Nous vous invitons à participer à ce webinaire gratuit qui fait suite à la publication récente du Guide pratique de financement responsable destiné aux organismes de développement économique régional du Québec, conçu par le Centre québécois de développement durable.

➤ **COMBEQ**

- La Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) tiendra son congrès de façon virtuelle du 19 au 23 avril 2021 inclusivement. Nous vous adressons cette invitation à participer aux conférences, ateliers, causeries, surprises et soirées spéciales, le tout, en ligne, dans le confort de votre foyer ou de votre lieu de travail!

➤ **Conseil régional de l'environnement de l'Estrie**

- Nous vous invitons à participer à ce webinaire qui fait suite à la publication récente du Guide pratique de financement responsable destiné aux organismes de développement économique régional du Québec, conçu par le Centre québécois de développement durable.
- Bonjour à tous nos récipiendaires des prix Distinction de la 27^e édition du Gala des prix d'excellence en environnement. Le Gala arrive déjà dans moins de trois semaines et nous souhaitons vous présenter une mise à jour du déroulement de cette activité.

➤ **CPTAQ**

- Avis de convocation, rencontre zoom,

- Avis de modification de l'orientation préliminaire, dossier no. 427102, Frontenac
- Décision dossier no. 425782, Saint-Ludger
- Dossier no. 428246 suspendu, municipalité de Lac-Drolet suite à la rencontre publique
- **DBO Expert**
 - Webinaire gratuit sur l'écoulement de l'eau à travers divers types de sols. Pour tout acteur impliqué dans le traitement des eaux usées, le mardi 9 mars 2021.
- **Direction de la sécurité incendie, MSP**
 - Par la présente, nous vous informons du début de l'appel des candidatures pour la remise de décorations ou de citations dans le cadre de la Journée nationale de reconnaissance des pompiers et pompières, lequel se terminera le 19 mars 2021.
- **Espace Muni**
 - Vous invite à une séance virtuelle de formation concernant la mise en œuvre et le suivi de votre plan d'action Municipalité amie des aînés à partir de la plateforme de l'UMQ, le 24 février 2021 de 10 h à 11 h.
 - Atelier exploratoire « Ma place de village » en partenariat avec La Pépinière, vous propose d'explorer une approche d'accompagnement pour revitaliser vos milieux de vie en temps de pandémie !
- **Espace OBNL**
 - Au-delà de la formation, nous remarquons que l'inspiration par les autres gestionnaires et le réseautage favorisent l'émergence de nouvelles idées, de solutions et même de certaines alliances! Voici 5 événements, dont 3 gratuits, qui vous offrent des occasions d'être inspiré et d'apprendre grâce à vos pairs.
- **Fédération Québécoise des municipalités (FQM)**
 - Quels que soient vos centres d'intérêt ou les enjeux que vous rencontrez actuellement, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) veille à proposer une offre qui répondra à vos attentes.
- **Festival Saint-Zénon de Piopolis**
 - Nous vous remercions de votre soutien aux activités de notre Festival.
- **Intergénération Québec**
 - Bonjour MRC du Granit, avez-vous soumis votre candidature au concours de la Semaine québécoise intergénérationnelle? Faites vite, il ne vous reste plus qu'un mois pour participer. Inscrivez-vous avant le 28 février 2021.
 - Inspiré de nos expériences et collaborations des deux dernières années, cet atelier vise à présenter notre nouveau guide d'accompagnement et à outiller les participants afin qu'ils puissent mettre en œuvre, de manière autonome, des activités d'échange intergénérationnel au sein de leur organisme.
- **JEVI – Centre de prévention du suicide**
 - La Semaine de prévention du suicide étant débutée, nous vous faisons parvenir un petit outil qui permettra de faire connaître quelques ressources numériques d'aide disponible.
- **La Piscine**
 - Présente le programme SURF, s'adresse aux entrepreneur.e.s et OBNL des secteurs culturels et créatifs québécois désirant structurer leurs activités et/ou se repositionner dans le contexte actuel.
- **Les journées de la persévérance scolaire**
 - Du 15 au 19 février 2021 programmation des activités. Plus que jamais, dans ce contexte difficile, les jeunes ont besoin de motivation et d'encouragement pour persévérer dans leurs études.
- **Maison familiale rurale du Granit**
 - Nous aimerions faire publier l'annonce de notre porte ouverte pour la Maison Familiale Rurale du Granit sur vos panneaux publicitaires électroniques ainsi que sur vos plateformes virtuelles (Facebook municipal, site web, etc.).

- **Médiation Haut-Saint-François**
 - Service de médiation agricole qui permettra à vos clients d'arrimer leurs visions de l'entreprise afin que le transfert soit un succès.
- **Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**
 - Information à l'intention des municipalités en prévision de la semaine de relâche, le gouvernement annonce certains assouplissements en zone rouge pour les activités de loisirs et de sports à l'intérieur et à l'extérieur.
- **Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)**
 - Vous avez manqué nos premiers webinaires horticoles? Sachez qu'il y a encore plusieurs autres activités au programme! Les Webinaires horticoles sont l'occasion d'acquérir des connaissances de pointe qui sont autant d'outils précieux pour la gestion d'une entreprise agricole.
- **Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques**
 - Nous souhaitons par la présente vous sensibiliser à l'importance que les propriétaires de puits privés sur votre territoire fassent analyser leur eau. À cet effet, nous venons de publier un court feuillet qui recommande aux propriétaires de puits privés de faire analyser leur eau.
- **Ministère de la Sécurité publique**
 - La présente est pour vous informer qu'à la suite d'une nouvelle répartition des municipalités desservies par les conseillers en sécurité civile à la Direction régionale de la sécurité civile de la Montérégie et de l'Estrie, Mme Nathalie Gobeil sera la conseillère affectée à la MRC Le Granit de même qu'à toutes les municipalités qui la composent. Vous pouvez le joindre au 819-820-3631 poste 42502.
 - Pour assurer le respect de la Loi et réaliser, de façon optimale, le suivi de la mise en oeuvre du schéma de votre autorité régionale, nous vous demandons, si cela n'est déjà fait, de bien vouloir nous transmettre votre rapport d'activités pour l'année financière 2020 d'ici le 31 mars 2021.
- **MRC des Appalaches**
 - Adoption du projet de règlement 203 afin de modifier le schéma d'aménagement révisé afin d'intégrer une disposition visant à ajouter des dispositions relatives à la redéfinition des limites de zones à l'intérieur de l'affectation du pôle récréotouristique du mont Adstock sans augmentation des superficies établies au schéma d'aménagement révisé.
- **MRC D'Autray**
 - Résolution et afin de demander le retrait de l'article 87 du projet 69, à la ministre de la Culture et des Communications, afin que seules les municipalités locales aient le pouvoir d'autoriser ou non la démolition d'un bâtiment sur son territoire.
- **MRC de Beauce-Sartigan**
 - Adoption du projet de règlement 2004-71-38 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé afin que la Ville de Saint-Georges qui souhaite une modification aux limites de son périmètre urbain (résolution 21-12186), attendu que, pour des raisons de sécurité et de fluidité routières et afin de faciliter l'accessibilité au parc industriel du secteur ouest, la 10e Avenue doit être prolongée.
- **MRC Vallée-de-la-Gatineau**
 - Demande de révision et de modifications au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles – Lignes directrices relatives à l'encadrement de la vente de terres du domaine de l'État à des fins de villégiature privée, de résidence principale et d'autres fins personnelles
- **Municipalité de Lambton**
 - Adopte le rapport du plan de mise en oeuvre prévu pour l'année 8 préparé par le service incendie de la Municipalité à l'égard du Schéma de couverture de risques incendie, et ce, pour l'année 2020.
- **Municipalité de Nantes**
 - Premier projet de règlement no. 458-20 afin de procéder à un échange entre les zones d'aménagement prioritaire et de réserve.

- **Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton**
 - Règlement no 2020-06 modifiant le règlement de zonage afin de modifier les dispositions relatives à l'architecture et l'apparence extérieure des constructions.
- **Municipalité de Saint-Romain**
 - Adopte le rapport du plan de mise en œuvre prévu pour l'année 8 préparé par le service incendie de la Municipalité à l'égard du Schéma de couverture de risques incendie, et ce, pour l'année 2020.
- **MSP911**
 - Récemment, le MSP a effectué des travaux sur l'application IGO-Urgence et IGO-Municipal afin d'améliorer le contenu et la recherche. Maintenant l'application contient plus de 750 couches d'informations géographiques.
- **Navi-Sécur Marine**
 - Nous sommes nouvellement distributeurs de bouées d'aide à la navigation ! (Verte, rouge, jaune, blanche, limite de vitesse, etc.) Une nouvelle entreprise locale, avec pignon sur rue à Disraeli.
- **Priorité-Emploi Estrie**
 - Salon de l'emploi de l'Estrie. La Tribune distribue un cahier spécial décrivant l'ensemble des exposants, les postes offerts ainsi que les activités offertes durant l'événement. La date limite de réservation de votre stand virtuel est le 12 février.
- **Promotion Stratford**
 - Débute présentement un processus de recrutement pour un pour de Coordonnateur/Coordonnatrice au développement. Nous vous partageons donc l'affichage du poste si vous êtes en mesure de le partager à votre tour.
- **Service Canada**
 - Nous vous écrivons pour vous rappeler que la période de dépôt des demandes Emplois d'été Canada 2021 est ouverte! Nous vous invitons à solliciter du financement pour embaucher un jeune. La période de demande a été prolongée; la date limite est le mercredi 3 février 2021.
- **Société d'Habitation du Québec**
 - Vous avez jusqu'au 26 février 2021 pour informer la SHQ de vos besoins budgétaires pour la programmation 2021-2022.
 - Du 8 au 21 février 2021 inclusivement, peu importe la couleur du palier d'alerte, les mesures spécifiques à la mise en application des programmes d'amélioration de l'habitat demeurent, notamment ; pour le secteur de la construction : diminution des activités et poursuite uniquement de celles qui sont nécessaires à l'exécution de ses engagements; visites dans les domiciles privés interdites, à l'exception d'un visiteur autorisé pour donner un service ou un soutien ou pour voir une personne qui vit seule.
- **Sopfeu**

Afin d'améliorer nos interventions et de répondre plus efficacement aux exigences nécessaires à la facturation concernant les frais de remboursement pour les feux affectant la forêt sur le territoire de vos municipalités, nous vous demandons de nous faire parvenir d'ici la mi-mars certaines informations.
- **Statistique Canada**
 - Demande de remplir un questionnaire concernant les postes vacants et les salaires.
- **Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec**
 - Comme la mission du Syndicat est de représenter tous nos producteurs sur l'ensemble du territoire et que les enjeux sont les mêmes pour les milieux humides d'une région à l'autre en milieu forestier, nous vous transmettons notre très grand intérêt de participer à ces consultations ou au comité formé pour réfléchir sur les enjeux et la priorisation.
- **Tribunal administratif du Québec (TAQ)**
 - Avis de convocation dossier matricule no. 7445724242, municipalité de Frontenac.
 - Décision au dossier matricule no. 3868-77-0963, municipalité de Stratford.

➤ **Unis pour la Faune (UPF)**

- Représente les intérêts des amateurs de chasse, de pêche et de plein air auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et à ce titre, participe aux réunions et tables de concertation en matière de gestion de notre patrimoine faunique et de ses habitats. L'UPF sollicite aujourd'hui la collaboration de votre MRC pour l'aider à rallier l'ensemble des municipalités à sa cause.

REVUES

- BÂTIVert, de la COMBEQ
- Bulletin électronique de la FQM
- Bulletin électronique de la Persévérance scolaire en Estrie
- Bulletin électronique de Québec municipal
- Bulletin électronique de Québecvert
- Bulletin électronique du réseau d'information municipale
- Bulletin électronique de l'UMQ
- Bulletin électronique de l'Arbre plus
- Cyberbulletin@mamh.gouv.qc.ca
- Écho de Frontenac
- Espace OBNL
- Le Cantonnier
- Info Express — Amélioration de l'habitat
- Info Lambton
- Infolettre de la Municipalité d'Audet
- Infolettre de la Municipalité de Lac-Drolet
- Infolettre de la Municipalité de Saint-Ludger
- Infolettre de la Chambre de commerce Région Mégantic
- Infolettre Défi 2025
- Infolettre Développement durable
- Infolettre Sécurité incendie
- La Terre de chez nous
- La Tribune
- Le Meg
- Lobbyscope
- Marché municipal
- Québecvert
- Quorum
- Vision Santé publique
- Vos nouvelles CNESST
- VVS Express

5.0

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2021

2021-36

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2021

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 17 février 2021 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES RENCONTRES

Madame le préfet mentionne que les questions reçues des citoyens sont accessibles sur le site Internet de la MRC dans un registre, et ce, au fur et à mesure que les réponses de la MRC leur sont transmises.

7.0

BONS COUPS

Madame le préfet souligne que la MRC a transmis au MSP son rapport final en lien avec les travaux faits depuis 2013 et que le dossier a été accepté au MSP, ce qui signifie la fin de ce dossier.

13.0 DÉVELOPPEMENT (SDEG)

13.5

PRÉSENTATION DE LA DIRECTRICE, MADAME KAROLE FORAND

Madame Karole Forand, directrice de la Société de développement économique du Granit se présente et fait état de son parcours professionnel et personnel.

8.0 AMÉNAGEMENT

8.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

8.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA

Aucune rencontre n'a eu lieu.

8.3

COORDONNATEUR DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

J'informe les maires que le comité administratif a procédé à l'embauche de madame Mélanie Boucher à titre de coordonnatrice du plan de développement de la zone agricole. Elle ajoute que puisqu'elle était coordonnatrice à la gestion des matières résiduelles une transition progressive sera faite entre les 2 postes.

8.4

RESPONSABILITÉ DE LA COORDINATION DU PDZA**2021-37****MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DE LA MRC –
DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE – PDZA**

ATTENDU QUE l'agriculture et l'environnement seront les deux enjeux majeurs des prochaines années;

ATTENDU QUE le département de l'agriculture – PDZA, soit 1 employé, est présentement sous la responsabilité du responsable de l'aménagement;

ATTENDU QUE suite au départ de l'adjoint à l'aménagement et à la géomatique, en octobre dernier et du départ du conseiller au PDZA en août dernier certaines tâches du responsable de l'aménagement et de la responsable de l'évaluation et de l'environnement ont été revues et réparties;

ATTENDU QU'avec la possible venue du projet d'implantation d'un service d'inspection municipale qui sera sous la responsabilité du responsable à l'aménagement;

ATTENDU QUE plusieurs aspects de l'agriculture concernent le département de l'environnement et que par conséquent, les termes et les connaissances générales de ce département sont familiers à la responsable de l'environnement de la MRC;

ATTENDU QUE cette structure permettra une collaboration étroite entre le PDZA et le PGMR et que de plus, un travail étroit avec Synergie Estrie permettra d'être des plus efficace dans la livraison des projets;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC du Granit recommande au conseil des maires de modifier l'organigramme de la MRC du Granit de manière à ce que les ressources du PDZA soient dorénavant sous la responsabilité de madame Sophie Bourassa, responsable de l'évaluation et de l'environnement;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit modifie l'organigramme de la MRC du Granit de manière à ce que les ressources du PDZA soient dorénavant sous la responsabilité de madame Sophie Bourassa, responsable de l'évaluation et de l'environnement.

QUE le conseil des maires mandate la directrice générale pour s'assurer du bon déroulement de la transition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2020-12 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN D'AJOUTER L'INCLUSION À LA ZONE VERTE DU LOT 4 501 250, MUNICIPALITÉ DE MILAN

2021-38

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2020-12 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN D'AJOUTER L'INCLUSION À LA ZONE VERTE DU LOT 4 501 250, MUNICIPALITÉ DE MILAN

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit (SAR) est en vigueur depuis le 28 avril 2003 ;

ATTENDU QUE les articles 47 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permettent à la MRC de modifier son schéma d'aménagement ;

ATTENDU QUE la CPTAQ a ordonné, dans sa décision numéro 417115, l'inclusion du lot 4 501 250, municipalité de Milan;

ATTENDU QUE le lot sera inclus dans l'affectation Agro-forestière type 1;

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé lors de la séance du conseil des maires du 9 décembre 2020;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

ATTENDU QU le projet de règlement a fait l'objet d'une consultation publique écrite de 15 jours dû au contexte de pandémie à la Covid-19 et dû au fait que le territoire était identifié zone rouge (palier 4 – alerte maximale), et ce, tel que prescrit par l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020 lequel prévoit que toute procédure de rassemblement de citoyens devait être remplacée par une consultation écrite plutôt qu'une assemblée publique de consultation tel qu'exigé par l'article 53 de la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme*.

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires adopte le Règlement no 2020-12 modifiant le schéma d'aménagement no 2002-16 afin d'ajouter l'inclusion à la zone verte du lot 4 501 250, municipalité de Milan.

QU'une copie du présent règlement soit envoyée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin d'obtenir une attestation de sa conformité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

**RÈGLEMENT NO 2020-12 MODIFIANT LE SCHEMA
D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN D'AJOUTER L'INCLUSION À LA
ZONE VERTE DU LOT 4 501 250, MUNICIPALITÉ DE MILAN**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit (SAR) est en vigueur depuis le 28 avril 2003 ;

ATTENDU QUE les articles 47 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permettent à la MRC de modifier son schéma d'aménagement ;

ATTENDU QUE la CPTAQ a ordonné, dans sa décision numéro 417115, l'inclusion du lot 4 501 250, municipalité de Milan;

ATTENDU QUE le lot sera inclus dans l'affectation Agro-forestière type 1 ;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété et statué par le présent règlement ce qui suit :

Dispositions déclaratoires

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le schéma d'aménagement révisé, règlement n° 2002-16, tel que modifié par tous ses amendements est de nouveau modifié par le présent règlement.

Article 3

La carte des *Grandes affectations du territoire* est modifiée afin d'intégrer le lot 4 501 250 à l'affectation Agroforestière type 1, municipalité de Milan, pour une superficie d'environ 89,51 hectares.

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Marielle Fecteau,
Préfet

Sonia Cloutier
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 9 décembre 2020

Adoption du projet de règlement : 9 décembre 2020

Consultation publique écrite : 19 février 2021 au 5 mars 2021

Adoption du règlement : 17 mars 2021

Avis du ministre :

Entrée en vigueur :

8.6

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NO 2020-11
SUR LA PROTECTION DU CIEL ÉTOILÉ

2021-39**ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE
NO 2020-11 SUR LA PROTECTION DU CIEL ÉTOILÉ**

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil des maires de la MRC du Granit a le pouvoir d'adopter des mesures de contrôle intérimaire dans le cadre d'un processus de modification au schéma d'aménagement et de développement de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC a commencé un processus de révision du schéma d'aménagement et de développement;

ATTENDU QUE la MRC souhaite mettre à jour ses dispositions en lien avec la protection du ciel étoilé;

ATTENDU QUE ce règlement de contrôle intérimaire a pour objectifs :

- D'instaurer un instrument de contrôle de l'éclairage à jour avec les nouvelles technologies sur le territoire de la Municipalité Régionale de Comté du Granit;
- D'harmoniser les normes avec les autres partenaires de la Réserve internationale du ciel étoilé du Mont-Mégantic (RICEMM);
- D'assurer la pérennité de la RICEMM et de conserver la valeur scientifique de l'observatoire.

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du projet de règlement, en vue de l'adoption du présent règlement, a été donné à la séance du conseil des maires le 21 octobre 2020;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition des citoyens via le site

Internet de la MRC dans le contexte de la pandémie et de la tenue des séances à huis clos, et ce, dès l'adoption du projet de règlement;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le Conseil des maires de la MRC du Granit adopte le Règlement de contrôle intérimaire no 2020-11 sur la protection du ciel étoilé.

QU'une copie du présent règlement soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'aux municipalités du territoire de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7

MODIFICATION DE LA DEMANDE D'EXCLUSION, MUNICIPALITÉ DE LAC-DROLET

Monsieur Patrice Gagné mentionne que suite à une audience, la CPTAQ a recommandé d'inclure 1 lot supplémentaire. Puisqu'une résolution avait été adoptée en mars 2020 il est proposé d'en adopter une pour l'ajout du lot.

2021-40

MODIFICATION DE LA DEMANDE D'EXCLUSION, MUNICIPALITÉ DE LAC-DROLET

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit est entré en vigueur le 25 avril 2003;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Drolet s'est adressée à la MRC afin de permettre l'exclusion de plusieurs secteurs de la zone verte de son territoire;

ATTENDU QUE les secteurs visés sont majoritairement situés sur le bord du lac Drolet et ont un fort potentiel pour la villégiature;

ATTENDU QU'une audience de la CPTAQ a eu lieu en lien avec cette demande;

ATTENDU QUE lors de cette audience, les commissaires de la CPTAQ ont recommandé d'ajouter un lot à la demande;

ATTENDU QUE le lot visé est le 3 739 980;

ATTENDU QUE la superficie visée est d'environ 1 909,5 m²;

ATTENDU QUE le lot est déjà utilisé à des fins résidentielles;

ATTENDU QUE la demande d'exclusion permettra de réaliser des morcellements pour la construction résidentielle et de diversifier les usages autorisés ;

ATTENDU QUE le conseil des maires a déjà appuyé la première demande MRC du Granit via la résolution 2020-66;

ATTENDU QUE cette demande d'exclusion n'entraîne pas de contraintes supplémentaires envers l'agriculture car des usages résidentiels y sont déjà autorisés;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la MRC du Granit approuve et appuie la demande d'exclusion du lot 3 739 980, Municipalité de Lac-Drolet, en raison de sa conformité envers son schéma d'aménagement révisé et de son faible impact sur l'agriculture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8

MANDAT À LA FIRME POUR L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ET FAISABILITÉ EN MATIÈRE D'INSPECTION EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Monsieur Patrice Gagné rappelle aux maires la demande financière faite auprès du ministère des Affaires municipales. Il ajoute que la demande ayant été acceptée, le comité ressource a ensuite regardé les offres de services et retenu celle de la firme BC2. Je poursuis en mentionnant que le comité administratif a octroyé le contrat à la firme BC2 et souligne aux maires qu'il est important de répondre le plus rapidement possible aux questions à venir de la firme afin d'accélérer au maximum le processus. Il est convenu que la MRC informe les maires du fonctionnement de l'étude auprès des municipalités afin que ces dernières puissent se préparer aux questions posées.

9.0 ENVIRONNEMENT

9.1

BONS COUPS ENVIRONNEMENTAUX

Aucun sujet à traiter.

9.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT

Les sujets dont il a été question à la rencontre seront traités plus tard dans l'ordre du jour.

9.3

RECOMMANDATION DES PROJETS – FONDS BASSIN VERSANT

Madame le préfet mentionne que les projets déposés au Fonds bassin versant ont été traités en comité. Il est mentionné que peu de projets ont été déposés et que l'appel de projets sera fait plus tôt l'an prochain. Monsieur Jacques Breton, maire de la Municipalité de Nantes, demande si un projet peut être encore déposé. Il est souligné que considérant le nombre de projets reçus et le court délai pour déposer les projets que le conseil des maires pourra prendre ces éléments en considération.

Madame Julie Morin questionne le processus ayant mené à un prochain atelier de travail au sujet de la réglementation des fossés de développements domiciliaires. Madame le préfet mentionne que ce sujet sera traité plus tard dans l'ordre du jour. Monsieur Patrice Gagné mentionne que les normes ont été discutées en rencontre de comité consultatif environnement et que le document sera présenté en atelier du conseil des maires pour en discuter et que par la suite les élus pourront en discuter avec leur conseil respectif.

2021-41

RECOMMANDATION DES PROJETS – FONDS BASSIN VERSANT

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu des demandes de financement dans le cadre de son Fonds bassin versant;

ATTENDU QUE notre comité consultatif environnement a analysé ces demandes et recommande de participer au financement de ces projets;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit accorde une aide financière aux projets suivants :

Mun	Promoteur (s)	Nom du projet	Résumé	Coût total du projet	Montant recommandé par le CCE
STR	Association des Riverains du lac Aylmer (ARLA)	Inventaire des macroinvertébrés benthiques et lutte au myriophylle à épis	Réaliser l'inventaire des macroinvertébrés benthiques en lien avec une modification du niveau du lac durant l'automne visant à lutter contre le myriophylle à épis. Mettre à jour l'inventaire du myriophylle à épis et poursuivre l'arrachage manuel assisté par le RAPPEL. Sensibilisation de la population par la tenue de trois conférences.	182021-41 700 \$	6 227 \$
LAM	Association des riverains du petit lac Lambton (ARPLL) en partenariat avec la Municipalité de Lambton	Amélioration de la qualité de l'eau du Petit lac Lambton et soutien à l'implantation d'une station de lavage	Embauche d'un stagiaire de soutien au démarrage de la nouvelle station de lavage qui sera installée par la Municipalité au printemps 2021. Suivi des plantes exotiques envahissantes. Mise à jour des données en lien avec la conformité des bandes riveraines, les plantes aquatiques, la sédimentation, les frayères à dorés et la qualité de l'eau des tributaires.	12 670 \$	7 000 \$
LAM	Municipalité de Lambton en collaboration avec l'Association des riverains du Grand Lac-St-François Secteur sud	Sensibilisation sur les bandes riveraines	Embauche d'une chargée de projet pour réaliser la caractérisation des bandes riveraines du Grand lac Saint-François, affectées par la tempête de 2018, et celles présentant un besoin de correctifs suite au dernier inventaire. Réaliser simultanément l'inventaires des plantes exotiques envahissantes et sensibiliser les riverains rencontrés.	13 360 \$	7 000 \$
Total			44 730 \$	20 227 \$	

QUE les montants afférents soient prises à même les sommes disponibles au Fonds bassin versant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE D'APPUI UNIS POUR LA FAUNE – AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES POPULATIONS DE CHEVREUILS, DE L'EXPÉRIENCE DE CHASSE ET LA MISE EN VALEUR DES HABITATS FAUNIQUES

Madame le préfet informe les maires que ce sujet sera traité lors de la prochaine rencontre suite à la recommandation de la table des aménagistes de l'Estrie.

9.5

CONSEILLER À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

J'informe les maires que suite à l'embauche de Mme Mélanie Boucher au poste de coordonnatrice PDZA, le poste à la gestion des matières résiduelles devient vacant et qu'il y aura donc un affichage de poste dès demain.

9.6

AGENT DE BUREAU À L'ENVIRONNEMENT

2021-42

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT.E À L'AGRICULTURE ET À L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE l'agriculture et l'environnement seront les deux enjeux majeurs des prochaines années;

ATTENDU QUE le département de l'agriculture – PDZA, est transféré sous la responsabilité de la responsable de l'évaluation et de l'environnement;

ATTENDU QUE le poste de coordonnateur au PDZA a été comblé à l'interne à raison de 3 à 4 jours / semaine pour travailler sur le terrain et faire du développement de projets en lien avec les actions du plan;

ATTENDU QUE les besoins administratifs du PDZA doivent être comblés à raison de 2 jours / semaine;

ATTENDU QUE le département de l'environnement a aussi des besoins administratifs à raison de 1 jour / semaine;

ATTENDU QUE le département de l'aménagement a des besoins administratifs temporaires à raison de 2 jours / semaine en attendant de doter le poste d'adjoint.e à l'agriculture et à l'environnement et que cette personne aidera pour faire les modifications réglementaires, les différents suivis et les rédactions de règlements;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC du Granit recommande au conseil des maires de modifier l'organigramme de la MRC du Granit de manière à ajouter un poste d'agent de bureau à l'agriculture et à l'environnement et qu'il soit créé sous la responsabilité de madame Sophie Bourassa, responsable de l'évaluation et de l'environnement;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit modifie l'organigramme de la MRC du Granit de manière à ajouter un poste d'adjoint.e à l'agriculture et à l'environnement et qu'il soit créé sous la responsabilité de madame Sophie Bourassa, responsable de l'évaluation et de l'environnement.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise l'embauche d'un(e) d'adjoint.e à l'agriculture et à l'environnement.

QUE ce poste soit doté temporairement à 5 jours par semaine afin de pallier au manque de ressource au niveau du poste à doter en aménagement.

QU'une fois le poste d'adjoint à l'aménagement doté, celui d'adjoint.e à l'agriculture et à l'environnement soit de 3 jours par semaine, soit 2 jours par semaine à l'agriculture et 1 jour par semaine à l'environnement.

QUE le conseil des maires mandate la direction générale de procéder à l'embauche d'un(e) d'adjoint.e à l'agriculture et à l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7

BRIGADE VERTE

J'informe les maires que le Conseil régional en environnement a renouvelé cette année le programme pour l'embauche d'étudiants pour de la sensibilisation écoresponsable. Des questions sont posées quant au contexte de pandémie et du maintien de ce programme. Madame Julie Morin mentionne que la Ville a aussi déposé une demande et qu'il serait intéressant de valider si un partenariat entre la Ville et la MRC serait envisageable.

2021-43

APPEL DE CANDIDATURES - BRIGADE VERTE

ATTENDU QUE le Conseil régional en environnement de l'Estrie (CREE) a renouvelé cette année le programme pour l'embauche d'étudiants pour de la sensibilisation écoresponsable;

ATTENDU QUE la MRC du Granit s'attend à recevoir prochainement une réponse du CREE;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise l'appel de candidatures d'agents de sensibilisation – brigade verte pour la saison estivale 2021, et ce, conditionnel à la réception des sommes du Conseil régional en environnement de l'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0	TRANSPORT
------	-----------

10.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE

Madame le préfet fait un résumé de la dernière rencontre. Des questions sont posées quant à différents sujets dont il a été question à la rencontre.

10.2

REFONTE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)

Les maires ont reçu un document expliquant la distinction, mais aussi le lien entre le Plan d'intervention en infrastructure routière locale (PIIRL) et le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

2021-44**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale;

ATTENDU QUE la MRC du Granit désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration du Plan d'intervention;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à élaborer un Plan d'intervention selon les modalités établies dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit mandate la MRC du Granit pour procéder à un appel d'offres dans le cadre de la mise à jour du Plan d'intervention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

11.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

11.3

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Madame le préfet fait un résumé de la dernière rencontre.

12.0 SERVICE D'ÉVALUATION

12.1

RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le rapport mensuel du service d'évaluation du mois dernier. Aucune question n'est posée.

13.0 DÉVELOPPEMENT (SDEG)

13.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG

Monsieur Michel Ouellet fait un résumé de la dernière rencontre.

13.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS

Aucune rencontre n'a eu lieu.

13.3

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

Aucune rencontre n'a eu lieu.

13.4

APPEL DE PROJETS AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Madame le préfet mentionne qu'un appel de projets aura lieu du 18 mars au 30 avril prochain dans le cadre du Fonds de développement culturel.

13.6

PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE – PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PAUPME) ET AIDE AUX ENTREPRISES EN RÉGIONS EN ALERTE MAXIMALE (AERAM)

Je mentionne aux maires que ce sont 1 535 556 \$ qui ont été octroyés en prêts à des petites et moyennes entreprises via les différents fonds d'urgence dont le gouvernement a confié la gestion aux MRC, ce qui porte à 28 dossiers d'acceptés et d'entreprises soutenues. J'ajoute que 4 dossiers sont présentement en analyse, ce qui pourrait augmenter le nombre d'entreprises soutenues à 32. Monsieur Michel Ouellet souligne que le programme est encadré par des normes et que par conséquent, ce n'est pas la MRC qui décide des règles. Il mentionne le travail que cela nécessite de se tenir à jour compte tenu des modifications du programme puisque ce dernier est très évolutif.

13.7

ADOPTION DES MODIFICATIONS DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES**2021-45****ADOPTION DES MODIFICATIONS DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a confié le mandat du développement économique à la Société de développement économique (SDEG);

ATTENDU QUE dans le cadre du programme Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 du Ministère des Affaires municipales une Politique de soutien aux entreprises a été élaborée;

ATTENDU QUE la SDEG a mis à jour sa Politique de soutien aux entreprises;

ATTENDU QUE le conseil des maires a adopté, par sa résolution no 2021-10 du 20 janvier 2021, la mise à jour de la Politique de soutien aux entreprises;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales a demandé d'y apporter des modifications;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration de la SDEG a pris connaissance des modifications apportées et qu'il recommande de les accepter;

ATTENDU QUE les modifications ont été présentées aux maires et qu'ils en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte la Politique de soutien aux entreprises de la MRC du Granit avec les modifications proposées.

QU'une copie soit mise sur le site Internet de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.0 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

14.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ VIGIE SANTÉ

Les maires ont reçu, par courrier électronique, il y a quelques jours, le résumé de la dernière rencontre.

15.0 PROJETS SPÉCIFIQUES

15.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

15.2

DEMANDE DE RESPECT DES SECTEURS MAL-DESSERVIS

Monsieur Rafael Lambert fait un résumé de la demande adressée via la résolution suivante.

2021-46

ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIÈRES SELON LA CARACTÉRISATION DES SECTEURS NON OU MAL DESSERVIS SOUMIS PAR LA MRC ET FINANCEMENT DES PROJETS ASSURANT DÉFINITIVEMENT LA DESSERTE DE CES SECTEURS

ATTENDU QUE les deux paliers de gouvernement ainsi que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) déploient des programmes d'aide financière pour que l'ensemble des territoires du Québec et du Canada ait accès à une vitesse internet de 50/10 Mbps et à la capacité d'évoluer vers des vitesses plus grandes ;

ATTENDU QUE la topographie du territoire de la MRC du Granit exige une technologie filaire pour obtenir un branchement internet de qualité, stable et évolutif;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a appuyé les projets avec la technologie filaire de cinq télécommunicateurs aux programmes de subvention *Régions Branchées (MEI)*, *Large Bande du CRTC* et *Fonds Large Bande Universelle (FLBU)*;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a investi pour caractériser les secteurs non ou mal desservis de son territoire et que cette caractérisation a été approuvée par l'ensemble des municipalités;

ATTENDU QUE les projets déposés par les télécommunicateurs pour la MRC du Granit ont été établis sur la base de la caractérisation réalisée par la MRC;

ATTENDU QUE les cartes d'ISDEC indiquent une couverture de 50/10 Mbps, avec une technologie sans fil et ce, depuis l'attribution d'une aide financière du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE la MRC du Granit et la MRC des Sources ont demandé par résolution et conjointement au gouvernement du Québec de revoir sa décision pour respecter le choix des régions quant aux solutions appropriées, compte tenu de la topographie des territoires, des expériences passées et d'avis d'experts indépendants;

ATTENDU QUE la pandémie amplifie la fracture entre les secteurs non ou mal desservis et ceux qui ont accès à internet haut débit;

ATTENDU QUE le comité internet et couverture cellulaire de la MRC recommande l'adoption de la présente résolution;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande au Gouvernement du Québec, au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ainsi qu'à Innovation, Sciences et Développement Économique Canada (ISDEC) de considérer les projets déposés par les télécommunicateurs qui ont été appuyés par la MRC du Granit.

QUE les projets financés pour la MRC du Granit assurent une desserte complète des zones non ou mal desservies de façon efficiente et logique, en considération des télécommunicateurs déjà en place et qui répondent à l'exigence de la technologie filaire et à la capacité d'assurer l'accès, selon les besoins, à des vitesses plus grandes pour de nombreuses années.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Gilles Bélanger, adjoint parlementaire du premier ministre (volet Internet haute vitesse) et député d'Orford, monsieur François Jacques, député provincial de Mégantic, monsieur Luc Berthold, député fédéral de Mégantic-l'Érable, monsieur Samuel Poulin, député provincial de Beauce-Sud, madame Marie-Claude Bibeau, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada, monsieur Stéphane LeBouyonnet, secrétaire général associé au Ministère du Conseil exécutif du Québec ainsi qu'au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et à Innovation, Sciences et développement économique du Canada (ISDEC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.3

RÉSEAU D'ACCUEIL ESTRIEN – ACTIONS

Les maires ont reçu par courriel, il y a quelques jours, de l'information en lien avec les actions dans le cadre de la Politique pour un territoire accueillant et inclusif de la MRC. Aucune question n'est posée.

15.4

RAPPORT D'ACTIVITÉS - TABLE DES MRC DE L'ESTRIE

Les maires ont reçu par courriel, il y a quelques jours, les résumés exécutifs des dernières rencontres. Aucune question n'est posée.

15.5

CONTRIBUTION À LA TABLE DES MRC DE L'ESTRIE (TME)

Je mentionne que la Table des MRC de l'Estrie (TME) a procédé à une analyse de tâches et responsabilités qu'incombent aux membres de la TME, entre autres aux directeurs généraux des MRC au niveau du développement économique, local et régional de la TME. Il est donc proposé de mettre en place une petite structure permettant de passer d'un employé à 2 employés et demi pour libérer les directeurs généraux de MRC et pour permettre une meilleure concertation. Les fonds seront pris à même les sommes reçues dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 2 dans l'enveloppe Opportunités et par conséquent, cela n'engendrera pas de quote-part pour les municipalités.

2021-47**CONTRIBUTION À LA TABLE DES MRC DE L'ESTRIE (TME)**

CONSIDÉRANT QUE la Table des MRC de l'Estrie (TME), depuis sa formation, joue un rôle de concertation entre les 7 territoires (MRC et ville de Sherbrooke) sur différents aspects de la vie socioéconomique de la région;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'abolition des conférences régionales, la TME assume un rôle plus important en tant qu'instance régionale et se trouve par conséquent de plus en plus sollicitée à divers niveaux;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a confié à la TME en 2017 la gestion du Fonds d'appui au rayonnement des régions, devenu le Fonds Régions Ruralité Volet I depuis 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a reconnu que la responsabilité du développement économique est une compétence du monde municipal;

CONSIDÉRANT QUE déjà les directions générales des 7 territoires consacrent de plus en plus de temps à la coordination de la TME sans pouvoir répondre pleinement aux différents mandats que doit assumer la TME;

CONSIDÉRANT QUE pour assumer pleinement son rôle d'instance régionale, assurer une gestion optimale du FRR Volet I et saisir les opportunités de développement qui s'offrent à la région, elle doit pouvoir compter sur un minimum de ressources compétentes dédiées uniquement à ces fonctions;

CONSIDÉRANT QU'une démarche sérieuse d'évaluation des besoins en ressources humaines a été menée au bénéfice de la TME et qu'il en ressort que des ressources sont requises au niveau du support administratif, de la coordination régionale et d'un agent de projets régionaux;

CONSIDÉRANT QUE divers scénarios de partage des contributions entre les 7 territoires ont été faits. Une première partie de cette augmentation, soit 50%, est divisée à parts égales pour chaque MRC, tandis que l'autre moitié est calculée en tenant compte de la richesse foncière uniformisée (25%) et de la population (25%).

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, afin de pouvoir procéder à un recrutement responsable des ressources requises pour le travail à accomplir, il est nécessaire que les territoires se prononcent sur la recevabilité du scénario de coût proposé de chacun des territoires pour les prochaines années;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC du Granit a recommandé l'adoption de la présente résolution;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit émette un avis favorable concernant le scénario de quotes-parts la concernant, ledit scénario étant joint à la présente résolution.

QUE les sommes soient prises à même les montants disponibles au Fonds régions et ruralité volet 2.

QUE la contribution de chacun des territoires sera confirmée chaque année lors de l'adoption du budget de chaque MRC.

QUE copie de la présente soit transmise à la Table des MRC de l'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.6

PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA MRC

Aucun sujet à traiter.

15.7

ADOPTION – POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS, FRR-VOLET 2

Ce sujet est reporté.

15.8

ADOPTION – PRIORITÉS D'INTERVENTION DU FRR-VOLET 2, ANNÉES 2020-2021 et 2021-2022

2021-48

ADOPTION – PRIORITÉS D'INTERVENTION DU FRR-VOLET 2, ANNÉES 2020-2021 ET 2021-2022

ATTENDU QUE la Loi no 47 assurant la mise en œuvre de certaines mesures du Partenariat 2020-2024 entre le gouvernement et les municipalités a été sanctionnée le 11 décembre 2019, et ce, de manière à créer le Fonds régions et ruralité (FRR);

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a informé les MRC qu'une nouvelle entente prend le relais de l'entente du Fonds de développement des territoires (FDT), et ce, au 1^{er} avril 2020;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a signé avec la MRC du Granit, le 31 mars 2020, une entente visant à mettre à la disposition de la MRC un montant minimal de 1 177 171 \$ annuellement, et ce, pour les années 2020 à 2040, dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 2;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation s'est engagé à verser une somme de 1 177 171 \$ à la MRC du Granit, et ce, pour l'année 2020-2021;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation s'est engagé à verser une somme de 1 245 492 \$ à la MRC du Granit, et ce, pour l'année 2021-2022;

ATTENDU QUE la MRC du Granit est à faire approuver la liste des priorités annuelles à mettre de l'avant pour la planification et le soutien au développement économique sur le territoire de la MRC du Granit, et ce, dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 2 pour les années 2020-2021 et 2021-2022;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve la liste des priorités annuelles à mettre de l'avant dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 2 pour les années 2020-2021 et 2021-2022.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE soit déposée sur le site Internet de la MRC du Granit, la liste des priorités annuelles dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 2 pour les années 2020-2021 et 2021-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

16.1

COMPTES À PAYER

2021-49

COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la liste des comptes a été déposée;

ATTENDU QUE les maires en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

De procéder au paiement des :

Comptes à payer :	Février 2021	38 606,83 \$
-------------------	--------------	--------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2

REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS DE FÉVRIER 2021

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes du mois de février 2021. Aucune question n'est posée.

16.3

RÈGLEMENT NO 2014-10 RELATIF AUX SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES
--

Les membres du comité administratif ont recommandé de déposer à nouveau ce règlement au conseil puisqu'il concerne les règles qui régissent le conseil des maires.

16.4

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-08
RELATIF À LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS AU COMITÉ
ADMINISTRATIF

2021-50

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-08
RELATIF À LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS AU COMITÉ
ADMINISTRATIF**

Le maire, monsieur Michel Ouellet, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but de regrouper les pouvoirs délégués au comité administratif de la MRC du Granit. Tel que le prévoit l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le maire, monsieur Michel Ouellet, dépose par conséquent le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-08 RELATIF À LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS AU COMITÉ ADMINISTRATIF » et lors de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement sera prise en considération, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public. Dans le contexte actuel de la pandémie, une copie du projet de règlement sera mise à la disposition du public sur le site Internet de la MRC du Granit.

16.5

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-09
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2018-16 RELATIF À LA
RÉMUNÉRATION DU PRÉFET ET DES MEMBRES DU CONSEIL ET DES
COMITÉS DE LA MRC

Je rappelle que le conseil des maires avait mandaté le comité administratif pour se pencher entre autres sur la rémunération du préfet. Je mentionne que le comité administratif recommande les modifications suivantes :

- L'article 2 du règlement modificateur modifie la rémunération du préfet de manière à ce qu'elle passe de 46 271,88 \$ à 62 907,71 \$;
- L'article 3 du règlement modificateur modifie l'article 5.3 de manière à ajouter le comité administratif après le conseil des maires concernant la rémunération d'atelier de travail;
- L'article 2 du règlement modificateur modifie l'article 7 de manière à corriger le terme élu pour le remplacer par le terme préfet lorsqu'il quitte en cours de mandat;
- Le règlement rétroagira au 1^{er} janvier 2021.

Il est mentionné que la recommandation quant à la rémunération du préfet s'appuie sur la moyenne des salaires de préfets de MRC de grosseur comparable.

J'ajoute que le comité administratif a demandé un avis juridique pour l'ajout d'une allocation de transition, mais que le CA recommande ne pas retenir l'élément d'allocation de transition puisque la loi ne permet pas son ajout selon les règles souhaitées par le comité administratif.

2021-51

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-09
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2018-16 RELATIF À LA
RÉMUNÉRATION DU PRÉFET ET DES MEMBRES DU CONSEIL ET
DES COMITÉS DE LA MRC**

Le maire, monsieur Pierre Brosseau, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une session ultérieure de ce conseil et qui aura pour but de modifier le

règlement no 2018-16 relatif à la rémunération du préfet et des membres du conseil et des comités de la MRC. Tel que le prévoit l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le maire, monsieur Pierre Brosseau, dépose par conséquent le « PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2018-16 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DU PRÉFET ET DES MEMBRES DU CONSEIL ET DES COMITÉS DE LA MRC » et lors de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement sera prise en considération, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public. Dans le contexte actuel de la pandémie, une copie du projet de règlement sera mise à la disposition du public sur le site Internet de la MRC du Granit.

16.6

MANDAT, RÔLE ET RESPONSABILITÉ DU PRÉFET ÉLU AU SUFFRAGE UNIVERSEL DE LA MRC DU GRANIT

Les maires ont reçu, par courrier électronique, le document élaboré en lien avec le mandat, le rôle et les responsabilités du préfet élu au suffrage universel de la MRC du Granit. Il s'agit d'un dépôt pour que les élus en prennent connaissance.

16.7

AFFICHAGE DE POSTE – ADJOINT EXÉCUTIF

J'informe les maires que le comité administratif a approuvé que la MRC procède à l'appel de candidatures pour le poste d'adjoint(e) exécutif(ive). Le poste sera affiché prochainement.

16.8

RAPPORT DU TRÉSORIER – ÉLECTIONS 2017

2021-52

RAPPORT DU TRÉSORIER SUR LES ACTIVITÉS ÉLECTORALES DE L'ÉLECTION 2017 – POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU QUE le Rapport du trésorier sur les activités électorales de l'élection 2017 pour l'année 2020 a été transmis aux maires et qu'ils en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve le Rapport du trésorier sur les activités électorales de l'élection 2017 pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MONSIEUR FRANCIS BÉLANGER QUITTE LA RENCONTRE (20 h 48)

17.0	RAPPORT D'ACTIVITÉS
------	---------------------

COGESAF :

Monsieur Denis Lalumière fait mention que lors de la dernière rencontre il a été question que de suivis.

COBARIC :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Ressourcerie du Granit :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Centre universitaire des Appalaches :

Aucune rencontre n'a eu lieu. Il est souligné l'ajout du programme de technique ambulancière au cégep de Mégantic qui a suscité beaucoup d'intérêts de bon nombre de candidats et qui engendra des projets pour loger une partie des 40 étudiants par cohorte.

Comité 3 MRC/RICEMM :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Comité 2025

Aucune rencontre n'a eu lieu. Madame Julie Morin rappelle la tenue du colloque lequel est gratuit et en virtuel.

18.0	PROJET ÉOLIEN
------	---------------

18.1

PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI

Le rapport de production des mois de janvier et février 2021 a été transmis aux maires par courriel il y a quelques jours. Aucune question n'est posée.

18.2

MOTION DE REMERCIEMENTS – IMPLICATION PROJET ÉOLIEN

2021-53

MOTION DE REMERCIEMENTS – IMPLICATION PROJET ÉOLIEN LE GRANIT

ATTENDU la construction, en 2014, d'un parc éolien sur le territoire de la Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin;

ATTENDU QUE la construction de ce projet rassembleur a d'abord été permise grâce à la communauté mobilisée vers un objectif commun;

ATTENDU QUE les élus précédant la mise en chantier et les élus qui ont assisté à la construction et la mise en service du parc ont été audacieux et avant-gardistes;

ATTENDU QUE les différentes administrations municipales qui se sont succédées au fil des années ont su rallier l'ensemble des citoyens autour du projet;

ATTENDU QUE le Parc éolien fait la fierté des habitants de Saint-Robert-Bellarmin, mais aussi de toute la région;

ATTENDU QUE depuis le dernier exercice financier, les municipalités participantes perçoivent l'entièreté des redevances de la production du parc éolien communautaire puisque le fonds d'entretien a été comblé grâce aux excellents résultats;

ATTENDU QUE les retombées des redevances éoliennes sont importantes pour les municipalités membres du projet communautaire, représentant une véritable bouffée de fraîcheur pour les administrations municipales puisque ces dernières permettent la réalisation de projets importants pour la communauté;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires remercie, souligne l'ouverture, la grande collaboration et l'acceptabilité sociale de la communauté de Saint-Robert-Bellarmin dans le cadre de l'implantation du parc éolien communautaire Le Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES PERSONNES HABILES À VOTER

19.0 VARIA

Atelier de travail du Conseil des maires – Règlementation des fossés de développements domiciliaires

Madame le préfet rappelle aux maires qu'ils ont reçu une invitation à participer à un atelier de travail concernant la réglementation des fossés de développements domiciliaires, lequel aura lieu via conférence web le 31 mars prochain à compter de 19 heures.

Madame Julie Morin questionne le fonctionnement et les étapes à venir. Madame le préfet mentionne que lors de l'atelier un projet de règlement sera soumis et que par la suite les élus pourront en discuter avec leur conseil respectif. Il est demandé si les municipalités ont été consultées avant de produire le projet ? Le document a été discuté en comité consultatif environnement pour permettre une présentation de son contenu en atelier au conseil des maires. Les élus pourront par la suite en discuter avec leur équipe avant que le document soit déposé lors d'une séance du conseil et ainsi enclencher la procédure ministérielle.

20.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la séance se tient à huis clos, par conférence web et téléphonique dans le cadre des mesures de la Covid-19, aucun citoyen n'est présent. Le site Internet demeure toutefois un accès aux citoyens pour poser des questions en lien avec l'ordre du jour qui y est présent et les informe qu'ils peuvent s'adresser à la MRC en écrivant au courriel secretariat@mrcgranit.qc.ca de la MRC.

21.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-54

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du conseil des maires du 17 mars 2021 soit levée, il est 21 h 01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau
Préfet

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du Conseil de ce 17 mars 2021, et ce pour les résolutions 2021-41, 2021-42, 2021-47 et 2021-49.

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale